

Commission crustacés Manche Ouest

SMEL, 20/09/2024

Compte-rendu

Etaient présents

Antonin Marie, Adelaïde
David Sam, Chez Wam
Ludovic Guillard, L'Arc en Ciel II
Sylvain Guillard, L'Arc en Ciel II
Gérard Thomine, Le Téméraire
Adrien Texier, L'Equinoxe
Laurent Navet
Julien Mouton, Père Vonvon
Jérôme Marie, Petite Laura
Emmanuelle Marie, Petite Laura
Félix Leblond, Pilou
Nathalie Lecouillard,

Adeline Denizot, Criée de Granville
Joss Serazin, NFM
Laurence Hégron-Macé, SMEL
Solveig Larssonneur, SMEL
Nelly Goujon, SSM
Lucile Aumont, CRPMEM de Normandie

Excusés :

Dauphin Durand, Chérie d'Amour
Hélène Videau, DDTM 50
Dimitri Rogoff, CRPMEM de Normandie
Marc Delahaye, CRPMEM de Normandie
Maëva Hardy, CRPMEM de Normandie

Ordre du jour

- Homard :
 - Production
 - Taille
 - Grille de cotation
- Tourteau : Plan d'action
- Araignée
 - Production
 - Projet SPIDER
- Réglementation
 - Nouvelles modalités d'attribution des licences
 - Répartition des casiers dans le cadre des accès Jersey
- Question diverse : fermeture de l'araignée

La prochaine commission crustacés est prévue le 8 novembre.

Homard

Production

Les données issues de la criée de Granville sont présentées, elles montrent une production à la baisse en 2023 et 2024. Il est cependant signalé que ces données sont à prendre avec précaution étant donné qu'elles ne sont pas représentatives.

Les membres de la commission relèvent cependant une mauvaise année au homard. Dans le secteur du Nord-Cotentin, il n'y a pas eu la forte abondance habituelle de la morte-eau du mois de juin mais la production a repris en juillet.

Dans le secteur Ouest-Cotentin, on note une grosse coupure en fin d'année 2023 et un retour à la normale au printemps. Il y a cependant une baisse de production depuis septembre. Sur le secteur des Minquiers, une forte baisse de la production est relevée pour l'année 2024.

Pour ces deux secteurs, il y a de grosses interrogations sur les interactions qu'il pourrait y avoir entre les homards et les araignées.

Il est également signalé qu'il y a une présence de juvéniles de homards, signe que le recrutement reste bon.

Taille du homard

La commission du CNPMEM du 26/01/2024 avait voté pour un passage du homard à 90 mm à condition que cela soit mis en application pour les plaisanciers et dans les eaux de Jersey. Cette proposition avait ensuite été validée en bureau du Comité National.

Cette mesure a été validée pour la plaisance. En ce qui concerne Jersey, ils ont décidé de mettre en place une augmentation progressive de la taille du homard en suivant le calendrier :

- 01/08/2024 : Passage à 88 mm
- 01/08/2025 : Passage à 89 mm
- 01/08/2026 : Passage à 90 mm

Cela implique qu'il n'est plus possible de détenir à bord des homards de moins 88 mm dans les eaux de Jersey.

Par souci de cohérence, la commission crustacés propose d'aligner l'augmentation de taille dans les eaux françaises à ce qui a été mis en place à Jersey, à savoir :

- 01/01/2025 : Passage à 88 mm
- 01/08/2025 : Passage à 89 mm
- 01/08/2026 : Passage à 90 mm

Cette augmentation progressive permettrait une meilleure adaptabilité et plus de cohérence pour la pêche du homard dans le secteur du Golfe Normand-Breton.

Concernant le secteur Est-Cotentin, de gros problèmes de cohabitation avec la plaisance sont identifiés : cette dernière représente une grosse pression qui a un impact sur le stock. De ce fait, le homard de 87 mm représente une part importante de la pêche. Le problème du manque de contrôle chez les plaisanciers est remonté.

Grille de cotation

Il est proposé de faire évoluer la grille de cotation des gros crustacés afin d'y apporter plus de lisibilité, notamment en ce qui concerne la nuance entre homard entier et épatté.

La commission valide la nouvelle grille de cotation.

Tourteau

Le constat de l'effondrement du stock de tourteau est généralisé en Europe. En Normandie, la chute du stock se poursuit depuis 2016. Il a été prouvé qu'elle est liée à une maladie qui touche les organes sexuels. Des questions se posent cependant quant à son origine.

Lors de la dernière commission, le fait de mettre en place un moratoire sur cette espèce avait été évoqué. L'objectif était de permettre aux individus résilients de se développer. Cette proposition a été faite lors du GT Nord-Cotentin. Les pêcheurs présents ont expliqué qu'ils partageaient des secteurs avec les pêcheurs anglais, si cette mesure est mise en place à l'échelle franco-française, elle n'aura donc pas d'intérêt. Pour avoir un impact, il faudrait qu'elle soit partagée avec le Royaume-Uni, ce qui implique de passer par le Working Group Crab du CCEOS.

Cette situation met les pêcheurs du Nord-Cotentin en difficulté. Des recherches de solutions sont en cours, notamment en termes de diversification. Il y a également une volonté de mobiliser les élus locaux sur le sujet.

Araignée

Production

Le stock d'araignée se porte bien même si la production semble se stabiliser. Les membres de la commission remarquent cependant qu'il n'est pas forcément facile d'identifier ses déplacements, ce qui rend la pêche aléatoire.

Programme SPIDER

Un programme a été mis en place en partenariat avec les CRC de Bretagne Nord et de Normandie Mer du Nord, les CRPMEM de Bretagne et de Normandie, les CDPMEM 35 et 22, Ifremer et le SMEL pour comprendre les changements de biologie de l'araignée et mieux identifier l'effet des techniques d'effarouchement mises en place dans les bouchots. Il est financé via un programme FEAMPA national.

Les actions menées sur l'analyse du cycle biologique de l'espèce ont pour objectif de mettre à jour les derniers travaux faits dans le secteur qui datent de 1985.

Des mesures sont faites à la débarque ou selon des échantillonnages dans les bouchots. Une autre action sera bientôt mise en place également avec des pêcheurs pour mesurer des individus non triés. Cela permet alors de déterminer la structure de taille de l'espèce, le sex-ratio, la relation taille-poids ainsi que le cycle de reproduction. Les suivis sont commencés depuis mars et seront étoffés tout au long du projet.

Une autre action phare de ce projet est la mise en place d'un suivi de la migration des individus en réalisant un marquage des araignées matures (ayant effectué leur dernière mue). Les opérations de marquage ont débuté en Bretagne et commencent à donner des résultats. Elles seront réalisées en Normandie dans le courant de l'automne.

Modalités d'attribution des licences

Une mise à jour de la délibération d'attribution a été faite. Concernant les attributions de licences crustacés en Manche Ouest, la suppression d'une licence sur deux est maintenue. Par ailleurs, les licences restantes sont attribuées selon l'ordre suivant :

1. 1^{ère} installation
2. Diversification art dormant
3. Choix ND2 (attribuée à des demandeurs ayant eu le bulot en 1^{ère} installation)
4. Diversification des arts trainants
5. Agrandissement
6. Autres

Répartition des casiers à Jersey

Jersey a mis en place des conditions associées aux casiers dans ses eaux. Pour poser des casiers dans les eaux de Jersey, il est nécessaire d'effectuer un double marquage des casiers.

Le nombre de casiers associés aux fishing permits est figé, il n'est pas possible de répartir les casiers inutilisés entre les navires. Cela signifie qu'il y a des navires qui ont plus de casiers côté jersiais que normand et inversement. Certains armateurs se trouvent donc bloqués avec des casiers inutilisables dans les eaux jersiaises.

Actuellement les négociations sont bloquées avec Jersey pour la mise en place d'un pool global de casiers. En attendant, il est proposé de favoriser les échanges de Fishing Permits entre armateurs titulaires afin d'adapter au mieux le nombre de casiers normands et jersiais.

Les demandes d'échange sont à faire auprès du CRPMEM de Normandie et sont valables pour une année.

Questions diverses

Le sujet de la fermeture de l'araignée est évoqué. Les changements de réglementation entraînent des incohérences. Des araignées de qualité moyenne se retrouvent à la vente et il y a de la pêche côté normand.

Il y a une demande des bulotiers de maintenir l'ouverture à la boîte.

Sur ce sujet, la commission propose d'autoriser la pêche des araignées dures avec un cahier des charges défini sur le sujet. Cela implique un maintien de l'interdiction de pose de filets.

Ce sujet sera évoqué lors de la prochaine commission crustacés.

Les pêcheurs du Nord-Cotentin ont identifié une zone où les petits tourteaux semblent abondants, ils demandent qu'une solution soit trouvée avec les arts trainants pour éviter la casse. Il est proposé d'organiser une réunion sur le sujet.

Les co-présidents
Julien MOUTON
Manche Ouest



Gérard THOMINE,
Nord-Cotentin

